

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique

**Direction de la sécurité de l'aviation civile**

**Décision du 27 avril 2021**

**modifiant la décision du 15 avril 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)**

NOR : TREA2113578S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 31 mars 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

Vu la décision du 2 avril 2021 portant organisation de la délégation de Mayotte au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

Vu la décision du 15 avril 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien), notamment ses articles 7 et 11,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 7 de la décision du 15 avril 2021 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « aviation générale et personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à : »

### **Article 2**

L'article 11 de la décision du 15 avril 2021 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 11. - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, à :

M. Dominique Esperon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jonathan Gire, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Annie Folio, attachée d'administration de l'Etat ;

Mme Mylène Joseph, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Jacques Bellissent, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Jannie Lebreton, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Mehdiya Cazabat, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale. »

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 27 avril 2021.

P. CIPRIANI